

SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA FORMATION AGRICOLE et RURALE

Quels ancrages territoriaux des dispositifs de formation ?

Montpellier, du 13 au 15 décembre 2016

Note conceptuelle

La rénovation des dispositifs nationaux de FAR est bien engagée dans un nombre croissant de pays, leurs stratégies d'intervention étant pour la plupart d'entre eux clairement posées, en ligne avec les stratégies nationales de développement agricole et rural. Une des questions majeures reste toutefois posée : comment faciliter l'ancrage de ces dispositifs de formation et leur contextualisation dans leurs territoires de manière durable.

Ce processus d'ancrage dans le territoire devient important dans un contexte de décentralisation. Les territoires prennent une importance stratégique dans les domaines sociaux, économiques et politiques qui jusqu'à lors étaient orientés par les instances nationales. La décentralisation, qu'elle soit effective ou émergente, confère aux régions une responsabilité majeure dans la définition et la mise en œuvre des politiques au niveau local, pour la préservation de la cohésion des territoires et la conduite de coopérations entre différents niveaux infrarégionaux. Les régions, en lien avec ces fonctions plurielles, ont également une responsabilité financière centrale dans la gestion de budgets de plus en plus décentralisés.

Fortes de ces responsabilités, les Régions sont désormais incitées à se doter d'outils de planification territoriale et à élaborer en lien avec les Services déconcentrés de l'État et les acteurs socioprofessionnels leurs propres politiques alimentaire et de développement agricole locales, opérationnalisés par des programmes régionaux de développement dédiés à l'économie rurale, à l'emploi des jeunes, à la formation continue des actifs ou encore à l'entrepreneuriat. Plus proche des réalités du terrain et davantage exposés aux problématiques du développement, les exécutifs régionaux deviennent, de fait, des « alliés » dans la réforme de l'État et la conduite des politiques sectorielles (agriculture, élevage, pêche, développement rural) ; les collectivités locales se voient transférer des compétences et des moyens qui impactent les dispositifs de la FAR dans leur orientation stratégique et leurs actions. Cette reconfiguration des territoires rend plus visible l'interdépendance des acteurs du territoire et la nécessité de penser un « projet de territoire » global et inclusif.

Ces processus de décentralisation appellent à un meilleur alignement des programmes des établissements de FAR sur les spécificités, opportunités et priorités de leur région. Parmi celles-ci, on peut compter les systèmes de production agricole et agro-alimentaire, les dispositifs institutionnels, les politiques de développement local, les dynamiques privées de développement agricole, les particularités environnementales et culturelles. À terme, cet alignement est à même d'améliorer les opportunités professionnelles pour les personnes formées et les possibilités de financement durable pour les établissements. Un aspect important de cette adéquation est le renforcement des capacités des personnels locaux chargés de mettre en œuvre la politique de décentralisation pour améliorer leurs compétences, notamment en matière de planification, de gestion et de recherche de financement et d'animation de partenariats.

Les grands défis

Dans cette reconfiguration de la FAR pour un meilleur ancrage territorial, que signifie être acteur de la formation agricole et rurale ? Il s'agit de tout un « savoir-agir », valorisant la posture d'acteur en l'impliquant dans des fonctions d'intermédiation. Cette fonction d'intermédiation est importante dans le sens où elle est la base de la construction d'une offre de formation en relation avec les besoins des territoires et de l'insertion des personnes dans des emplois. C'est une relation complexe qui, pour s'inscrire comme catalyseur d'un projet de territoire, exige une bonne compréhension à la fois des besoins ou de la demande, en formation, mais également des représentations, des attentes et de leurs accompagnement dans leur évolution à court, moyen et long terme. L'intermédiation, plus particulièrement au niveau local, favorise la construction d'un dialogue permanent et de mise en proximité avec les institutions formelles et informelles, de manière à établir des rapports de confiance entre les acteurs privés, les entreprises et les acteurs publics chargés de concevoir et de financer la formation agricole et rurale.

En effet, c'est bien à cette échelle locale que les demandes en formation s'expriment, que les stratégies de développement ont vocation à être discutées et que, dans le même temps, les services déconcentrés ont à animer/conduire l'action publique dans les domaines que l'État a en responsabilité. C'est enfin à cette échelle que les opportunités d'installation, d'aménagement, d'innovation ou d'emploi se révèlent et se construisent.

Les pouvoirs exécutifs locaux sont donc solidairement saisis des grands enjeux des territoires ruraux que sont l'insertion et l'emploi, l'éducation et la formation, la jeunesse et le développement économique, la production durable de biens alimentaires et l'amélioration des moyens d'existence, etc. Toutes ces problématiques préoccupent également les élus des organisations professionnelles agricoles et des collectivités territoriales, comme les responsables des dispositifs de FAR. À ce titre, il semble opportun de réfléchir sur comment la territorialisation des politiques d'emploi et de formation professionnelle est au service **d'une construction sociale et stratégique, porteuse d'un projet de territoire inclusif et durable, tourné vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le développement de l'économie rurale.**

On voit clairement, à l'énoncé de ces défis majeurs, que les dispositifs régionaux de formation professionnelle agricole porteront une responsabilité conjointe croissante dans la définition, la planification et la mise en œuvre de politiques de développement local, notamment sur les questions d'emploi, de formation professionnelle, d'entrepreneuriat ou de renforcement des entreprises agricoles et para-agricoles.

La construction des politiques en question s'appuiera plus systématiquement sur un pilier « ressources humaines », porteur d'innovations sociales, de promotion des emplois et des qualifications. À l'inverse, les autorités locales et les acteurs concernés auront à mettre en place les mécanismes de concertation et de délibération appropriés, permettant de construire et de programmer l'offre régionale de formation et de piloter son exécution. Cette responsabilité d'action nécessite un état des lieux précis de la demande économique et sociale locale en matière de formation diplômante, de formation qualifiante, et d'accompagnement à l'installation.

Les grands défis de cet ancrage sont de :

- Améliorer la disponibilité de biens alimentaires de qualité dans les agglomérations comme dans les zones rurales par l'accroissement de la productivité des exploitations et le renforcement des circuits locaux (une des composantes des systèmes alimentaires territorialisés et durables) ;
- Renforcer durablement le tissu et l'activité des exploitations agricoles, dans une perspective d'emploi, de revenu et de préservation des ressources naturelles ;
- Améliorer l'accès à l'éducation, développer l'offre régionale d'orientation et de formation professionnelle ;
- Donner un horizon social et professionnel (projet de vie) aux jeunes ruraux ;
- Renforcer les capacités des cadres et autorités locales en matière de planification, de coordination et de gestion du développement local ;
- Développer des systèmes de financement durable de la formation agricole.

Objectifs :

- Développer un langage commun sur la territorialisation des dispositifs de la FAR à partir du partage d'expériences sur la réalité et les enjeux de la décentralisation ;
- Expliciter les niveaux différents auxquels l'ancrage de la FAR peut se faire en fonction des situations nationales ;
- Définir, dans une logique de partenariat et du point de vue des collectivités, les différentes formes d'organisation et de financement envisageables pour cet ancrage ;
- Définir une grille d'analyse aidant à guider la construction et la pérennisation d'une offre régionale de formation adaptée à la demande locale et procurant des services appropriés aux différentes catégories de bénéficiaires.

Résultats attendus :

1. Un état des lieux des politiques de décentralisation de la FAR ;
2. Une feuille de route pour le Réseau en matière d'appui à l'ancrage territorial des dispositifs de la FAR dans le contexte des rénovations en cours.

Participants envisagés :

Directeurs de la formation des Ministères ; chefs d'établissements de la FAR ; professionnels de la coopération décentralisée ; ONG's ; bailleurs de fonds ; élus locaux ; chercheurs ; enseignants ; formateurs.